

10, rue du Béarn - B.P. 7191
97719 SAINT-DENIS MESSAG Cedex 9
Tél. 0262 97.96.30 - Fax 0262 97.96.31
cesr@cr-reunion.fr
www.cesr-reunion.fr

Sainte-Clotilde, le 30 NOV 2010

LE PRESIDENT

Monsieur Mostafa FOURAR
Recteur de l'Académie de la Réunion

24 avenue Georges Brassens
97702 ST DENIS MESSAG CEDEX 9

N/Réf. : N° 201027993 /CESER/JRM/MPDU/nm

Monsieur le Recteur,

Dans le cadre de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, vous avez souhaité recueillir l'avis du CESER sur l'impact économique et social d'une éventuelle réforme. A cet effet, vous avez rencontré la Commission « Développement humain » du CESER le 23 novembre dernier. Le contexte de fin de mandature de notre Conseil et les délais impartis n'ont pas permis l'organisation d'une réflexion plus approfondie au sein de nos Commissions, condition indispensable à l'émission d'un avis, voire de préconisations pertinentes. Néanmoins, je vous prie de trouver ci-dessous quelques pistes de réflexion relatives à cette problématique.

Tout d'abord, le constat que le système scolaire français est celui qui a le plus grand nombre d'heures de cours en Europe, réparties sur un nombre de jours de classe parmi les plus bas, ne fait l'objet d'aucune contestation de la part du Conseil. Ce rythme de travail de travail ne semble pas favoriser les apprentissages et il apparaît donc nécessaire de procéder à une réorganisation qui prendrait en considération l'intérêt de l'enfant.

Le CESER estime que si l'on veut mettre réellement l'enfant au centre du système éducatif, et non pas se servir de cet argument comme alibi, il y a nécessité à ce que la société s'organise autour du rythme de l'enfant et de sa scolarité.

Dans le cadre du débat national, il est primordial que l'ensemble des thématiques concourant à un meilleur apprentissage des élèves soit pris en considération (programmes, continuité pédagogique tout au long de la scolarité, formation tout au long de la vie, poids des lobbies de toutes sortes - internes et/ou externes au système -, impact sur la vie de tous,...) En ce sens, le Conseil estime que ce débat doit être un véritable débat sociétal organisé dans des délais compatibles avec l'expression la plus large des parties prenantes : il s'agit là d'un véritable problème de gouvernance.

Ces éléments de contexte national étant posés, il n'en reste pas moins vrai que la situation de l'Académie de la Réunion diffère quelque peu de celle de l'ensemble des autres Académies de France. En effet :

- La Réunion est la seule Académie se trouvant dans l'Hémisphère Sud, les rythmes des enfants ne peuvent donc être traités à l'identique de l'Hémisphère Nord.

- Les Recteurs des Académies d'Outre-mer disposent de prérogatives que n'ont pas leurs homologues de la France hexagonale en matière de calendrier scolaire et donc de rythmes scolaires.

- Le calendrier scolaire de notre île comporte 2 coupures en décembre/janvier et en juillet/août pratiquement de longueurs identiques contrairement à ce qui se pratique dans l'ensemble des autres Académies.

.../...



REGION REUNION

.../...

Plus que dans l'Hexagone, à la Réunion, la question de l'organisation du temps scolaire est une question sensible qui dépasse largement le cadre de l'école et celui de l'intérêt de l'élève par son impact tant économique (transports, tourisme, restauration, activités périscolaires, ...) que social (organisation familiale, conciliation de la vie familiale et professionnelle,...).

Pour le CESER, cette problématique très complexe qui impacte fortement l'ensemble de la société réunionnaise toute entière ne saurait être évacuée dans la précipitation.

Pour ces raisons, il propose que soit organisé un débat, au cours du premier semestre 2011, avec l'ensemble des composantes de la société afin de pouvoir en appréhender tous les impacts et d'essayer d'avoir l'adhésion du plus grand nombre. Par ailleurs, le CESER rappelle que des expérimentations ont eu lieu dans notre île (en particulier à l'Entre-Deux) et qu'il y a nécessité d'en faire tant le recensement que le bilan afin de les porter à la connaissance de l'ensemble de la population.

D'ores et déjà, le CESER réaffirme que :

- L'organisation des rythmes scolaires ne saurait se cantonner à un débat sur le calendrier annuel, mais bien se faire avec la prise en considération de l'ensemble des problématiques liées aux rythmes de l'enfant, qu'ils soient journaliers, hebdomadaires, annuels, voire pluri annuels.

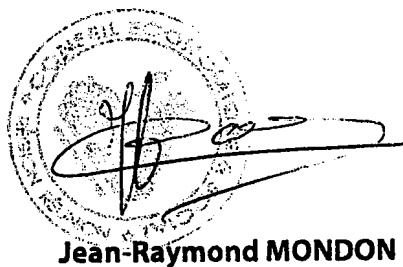
- L'organisation des rythmes scolaires ne peut, à elle seule, donner l'assurance de la réussite scolaire.

- Les besoins de l'enfant en termes de contenus d'apprentissage doivent être définis dans une nouvelle logique de continuum, suivant en cela le postulat de « la formation tout au long de la vie ».

- L'éducation et la formation, vecteurs prioritaires du développement et de l'épanouissement humain, sont des outils d'insertion sociale et professionnelle et doivent faire l'objet d'un investissement sur le long terme et non être considérées comme dépenses de court terme.

- Le droit à l'expérimentation en matière de rythmes scolaires, dans le cadre des « spécificités » de la Réunion, est une nécessité, mais celle-ci doit être faite après analyse approfondie avec la mise en application de règles précises d'évaluation et de suivi (identification des indicateurs de résultats et d'impact économique et social).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Raymond MONDON